



BESSANS

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - JUIN 2021

ÉDITO

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire majeure liée à la Covid-19, qui a largement impacté notre quotidien. Cette pandémie mondiale n'est pas terminée. La vigilance reste de mise, en respectant notamment les règles sanitaires en vigueur.

Si la saison d'hiver 2020-2021 est porteuse d'espoirs, avec une fréquentation de la station satisfaisante, nous devons néanmoins être solidaires et volontaires pour affronter les conséquences économiques et sociales de cette crise. La Commune et la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise sont et demeureront aux côtés des acteurs du territoire impactés, pour les accompagner, en lien avec les autres partenaires institutionnels (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Savoie, Syndicat du Pays de Maurienne...).

Forte de la large confiance accordée en mars 2020, la nouvelle équipe municipale s'est mise au travail dès son installation, avec détermination, pour mettre en œuvre les propositions claires, réalistes et

cohérentes formulées autour de quatre orientations majeures : maîtrise des finances, développement économique, amélioration du cadre de vie et présence dans les organismes extérieurs.

La situation financière de la Commune s'améliore mais reste fragile, notamment avec les conséquences à venir de la crise sanitaire. Nous veillons à sa maîtrise au quotidien, en responsabilité.

Comme vous pourrez le découvrir en lisant ce bulletin municipal d'information, l'année 2020 a été riche en actions. De belles perspectives existent également pour 2021 sur divers dossiers.

Si le début d'année n'a malheureusement pas permis d'organiser la traditionnelle cérémonie des vœux, nous espérons avoir le plaisir de vous retrouver bientôt. En attendant, merci à toutes et tous de faire de Bessans un village vivant et dynamique.

La majorité municipale

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026



Dans l'ordre :

Jérémy TRACQ, Maire | Emmeline VIALLET, 1^{ère} adjointe | Denise MÉLOT, 2^{ème} adjointe
Marc VIÉNOT, Conseiller municipal délégué | Roger FIANDINO, Conseiller municipal délégué
Alain LUBOZ, Conseiller municipal délégué | Thierry BERNARD, Conseiller municipal
Corentin CIMAZ, Conseiller municipal | Alexis PERSONNAZ, Conseiller municipal
Karine ROUTIN, Conseillère municipale | Fabien LE BOURG, Conseiller municipal

DÉLÉGATIONS ET RESPONSABILITÉS

Le Conseil Municipal a validé par délibération du 11 juin 2020 la répartition des délégations et responsabilités. Des commissions permanentes ou des groupes de travail ponctuels ont ensuite été privilégiés par les élus concernés, en fonction des thématiques, avec deux priorités : concertation et surtout efficacité.

Appels d'offres et adjudications :

- Jérémy TRACQ (Président)
- Emmeline VIALLET, Marc VIÉNOT, Roger FIANDINO (titulaires)
- Thierry BERNARD, Alain LUBOZ, Fabien Le BOURG (suppléants)

Association "Bibliothèque La Diablerie" (membres) :
Marc VIÉNOT, Alexis PERSONNAZ

Association "Diablement Bessanais" - jumelage Bessan-Bessans (membres) :

- Roger FIANDINO (Président)
- Jérémy TRACQ, Corentin CIMAZ, Karine ROUTIN

Association "Marathon International de Bessans" (membres) :

- Thierry BERNARD (Président)
- Karine ROUTIN, Roger FIANDINO

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Denise MÉLOT (Présidente)
- Emmeline VIALLET, Alexis PERSONNAZ, Karine ROUTIN (membres élus)
- Irène CHABOUD, Agnès PERSONNAZ, Françoise RENO (membres non élus)

Centre "La Bessanaise" :

- Corentin CIMAZ (Président)
- Jérémy TRACQ, Thierry BERNARD, Alexis PERSONNAZ, Roger FIANDINO (membres élus)
- Jean-Pierre CIMAZ, Lucien CIMAZ, Agnès PERSONNAZ, Francine PERSONNAZ, Frédéric TRACQ, Pierre TRACQ (membres non élus)

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

- Pascal BISON, René FILLIOL, Jean-Louis PAUTAS, Lucette PERSONNAZ, Catherine TRACQ, Claire TRACQ (titulaires)

- Monique MÉTAIS, Jean-Baptiste PAUTAS, Nadine PERSONNAZ, Pierre-Maurice PERSONNAZ, Françoise RENO, Gilles VINCENDET (suppléants)

Régie électrique :

- Alain LUBOZ (Président)
- Emmeline VIALLET, Marc VIÉNOT (membres élus)
- Victor PERSONNAZ, Françoise RENO, Maud SARRON, Jean-Claude TRACQ (de Lisa) (membres non élus)

Agriculture : Denise MÉLOT, Karine ROUTIN

Activités - loisirs : Denise MÉLOT, Thierry BERNARD, Corentin CIMAZ, Alexis PERSONNAZ, Karine ROUTIN

Communication et nouvelles technologies : Jérémy TRACQ, Marc VIÉNOT

Coupes affouagères : Karine ROUTIN, Roger FIANDINO

Domaine skiable : Thierry BERNARD, Roger FIANDINO

Environnement - cadre de vie : Alexis PERSONNAZ, Karine ROUTIN, Alain LUBOZ

Finances : Marc VIÉNOT, en lien avec le bureau municipal

Patrimoine : Corentin CIMAZ, Karine ROUTIN

Sécurité : Roger FIANDINO (Président), Thierry BERNARD

Travaux : Jérémy TRACQ, Thierry BERNARD, Alexis PERSONNAZ, Roger FIANDINO, Alain LUBOZ

Urbanisme et foncier : Emmeline VIALLET, Corentin CIMAZ

2020, UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a largement impacté l'année 2020 et l'activité de la station (fermeture du domaine skiable le 15 mars pour la saison 2019-2020, début de saison 2020-2021 retardé, remontées mécaniques à l'arrêt pour la saison 2020-2021, activités et commerces impactés, événements annulés...).

Dès les premières mesures prises par le Gouvernement, au-delà des adaptations de l'organisation des services communaux et des accès aux bâtiments publics, la Commune de Bessans et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont été aux côtés des habitants pour les aider à faire face à la situation et leur transmettre un maximum d'informations.

Les services proposés aux habitants par différents

acteurs ont été mis en avant, d'autres ont été directement fournis (récupération des médicaments, aide aux devoirs...).

Une action a par ailleurs été menée pour collecter tout ce qui pouvait servir aux soignants pour faire face à l'urgence de la situation.

Dans un second temps, la reprise progressive de l'activité a été accompagnée, avec toutes les adaptations nécessaires pour permettre un retour des enfants à l'école, une réouverture rapide de certains services, un bon déroulement de la saison estivale.

La Commune a fait l'acquisition de masques qui ont été distribués à la population lors du déconfinement de mai 2020.

Suite à la recrudescence de la circulation du virus à l'automne 2020 et au deuxième confinement,

la Commune a incité les habitants à participer à la campagne de dépistage initiée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes avant les fêtes de fin d'année. L'enjeu est désormais de sensibiliser largement sur l'importance du respect du port du masque dans les lieux ouverts au public, ainsi que des différents gestes barrières.

La campagne de vaccination se déploie progressivement sur l'ensemble du territoire, et nous nous assurons que chacun soit bien informé à ce sujet. Au-delà de tous les dispositifs d'aides aux acteurs économiques existants à différents niveaux (État, Région, Département), la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV)

a mis en place le Fonds d'Urgence Maurienne (FUM), comprenant trois volets en 2020 : aide aux loyers immobiliers d'activité professionnelle, aide à l'acquisition de protections sanitaires, aide aux entreprises en difficultés. Le dispositif d'aides intercommunales est prolongé en 2021.

Pour plus d'informations sur les aides, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise : www.cchautemaurienne.com. Vous pouvez également contacter Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises au 04 79 83 20 83.

La Commune de Bessans et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) restent bien sûr à la disposition de toutes les personnes en exprimant le besoin.

DES FINANCES MAÎTRISÉES

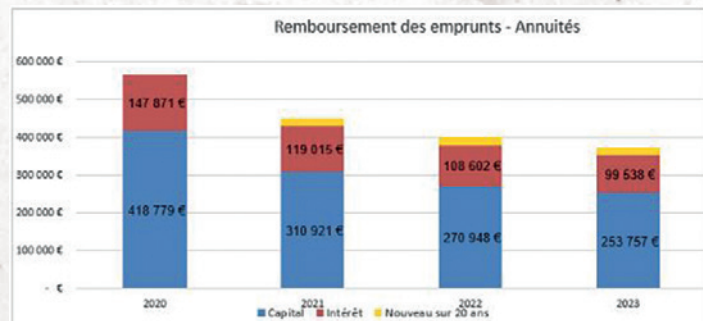
La situation financière de la Commune s'améliore mais reste fragile, tant pour réaliser les investissements souhaités qu'au niveau de la trésorerie disponible. Les lourds emprunts contractés pèsent toujours fortement. Certaines baisses de remboursements sont toutefois en vue, redonnant des perspectives plus positives.

Le contexte de la crise sanitaire et ses incertitudes renforcent le besoin d'une politique budgétaire rigoureuse, comme lors du mandat précédent.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, notamment la masse salariale.

Les dotations de l'État sont stables, mais les prélèvements obligatoires du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ont encore augmenté en 2020.

Les taux d'impôts communaux ont été maintenus, et la Commune a eu recours à un emprunt modéré d'un montant global de 400 000 €, fin novembre 2020, pour la conclusion de divers chantiers.



Dans ce contexte, nous nous battons sur chaque dossier pour obtenir des subventions les plus élevées possibles. La salle de l'Albaron, la Caberne de la Lombarde et le parc de tri constituent des exemples concrets. Nous sommes également attentifs à toutes les aides liées à la Covid-19 (clauses de sauvegarde des recettes, fonds de concours à l'investissement, aide France Relance...).

La loi "Engagement et proximité", ayant pour objectif de "redonner plus de liberté aux maires et de clarifier et faciliter les conditions d'exercices de leur mandat", a augmenté les indemnités des maires et des adjoints de 50% pour les communes de moins de 500 habitants.

Pour tenir compte de cette nouvelle loi et de la nécessité de maîtrise budgétaire, les élus de Bessans ont désigné 2 adjoints au lieu de 3 possibles, ont choisi de limiter les indemnités par rapport au taux maximum possible et de ne pas activer la majoration prévue pour les communes touristiques. Ainsi, l'indemnité mensuelle nette est de 571,34 € pour le maire, 245,59 € pour les adjoints et 104,29 € pour les conseillers délégués.

En 2019, le montant annuel des indemnités brutes des élus représentait seulement 0,35% des dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'ensemble consolidé des dépenses de la commune.

En 2021, le pourcentage prévisionnel est réduit à 0,27%.

Budget principal

Principaux investissements réalisés en 2020 et prévus en 2021 :

- Fin des travaux de restructuration de la salle de l'Albaron.
- Aménagement de la nouvelle zone agricole et agrotouristique "Combe du Ribon".
- Travaux relatifs au patrimoine (chapelle Saint Etienne, chapelle Sainte Anne à La Goulaz, statues du hameau d'Avérole...), certains faisant notamment suite à la souscription patrimoine réalisée fin 2019 (reconstruction de Notre-Dame-des-Tranchées et des oratoires Sainte Catherine et Saint Ignace, remplacement du diable de la place, rénovation de l'oratoire Sainte Barbe, Croix de Dom Jean Maurice).
- Réalisation de l'agrandissement de la "Caberne" de la Lombarde dans le cadre de la lutte contre la prédation du loup.
- Fin de la réalisation du nouveau parc de tri communal.
- Mise en place d'un portail sécurisé à l'école et installation d'un système d'alarme.
- Remplacement des portes sectionnelles du garage mécanique et amélioration de l'isolation.
- Remplacement des lampes d'éclairage public par des systèmes LED.
- Remplacement du camion, de l'engin de "petit déneigement", de la pelle et du petit camion "boxer".
- Renouvellement des structures gonflables de l'Espace Ludilacs et amélioration de la signalétique.
- Projet d'adressage et numérotation, en lien avec La Poste.
- Réalisation d'un nouveau site Internet communal.
- Poursuite des efforts dans plusieurs domaines (enrobés, entretien des pistes d'alpages, transports, renouvellement du parc informatique communal, formation des agents...).

Le travail d'étude en vue de réalisations futures se poursuit sur plusieurs dossiers, certains étant indispensables pour donner de l'air à l'activité économique, impulser une dynamique, susciter l'envie d'entreprendre, générer des emplois et attirer de nouvelles personnes : construction de lits touristiques aux "Conchettes aval", aire de camping-cars à "Lonquart"...

Enfin, le soutien au monde associatif est confirmé, ainsi que les aides à la réfection de toitures en lauzes.

Domaine Nordique

Le domaine nordique enregistre un chiffre d'affaires historique, avec une hausse de 80% par rapport à la saison 2020-2021, soit 670 000 €. Le projet d'amélioration de l'offre nordique va se poursuivre, avec notamment cette année une attention particulière portée au parking d'accueil. Sont également prévus des investissements pour moderniser la vente des forfaits, aménager l'Espace Sportif Le Carreley, remettre en état le chalet de la patinoire, et développer le snowfarming. Le dossier de mise à niveau et développement du site International de biathlon est lancé. Enfin, une expérimentation d'un espace ludique nordique devrait voir le jour en 2021-2022, en lien avec Savoie Nordic.

Remontées Mécaniques

Les remontées mécaniques restent fortement déficitaires, même si les budgets 2020 et 2021 sont peu significatifs au regard de la situation ayant empêché leur fonctionnement. Divers achats de matériel sont prévus, ainsi qu'une poursuite de la modernisation des enneigeurs. Une réflexion est nécessaire pour renforcer l'aspect ludique du domaine alpin. Un dossier a été rempli, permettant d'obtenir une compensation de 49% de la moyenne du chiffre d'affaires des trois années précédentes.

Eau et Assainissement

Le budget 2021 subit des évolutions, suite au raccordement de la Commune de Bonneval-sur-Arc à la station d'épuration de Bessans. Les travaux de modernisation de cette dernière seront réalisés, étant entendu qu'ils seront pris en charge intégralement par Bonneval-sur-Arc, avec une partie de subvention de l'État.

Diverses actions ont été réalisées, d'autres sont prévues : aménagements finaux au lotissement du "Pré de l'Huile", remplacement de vannes, réparation de diverses fuites, déconnexion du trop-plein du Villaron, achat de matériel de secours pour la station de pompage d'Herbariaz, alimentation de l'aire de jeux, schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement (avec numérisation des plans), rééquilibrage des tarifs entre eau et assainissement (sans impact pour le montant de la facture des abonnés), recherche de nouvelle source d'alimentation au Villaron.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les actions permettant de renforcer les liens entre les générations ont été poursuivies, même si plusieurs ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire. D'autres ont été transformées : le repas des aînés de fin d'année a été remplacé par des bons d'achat pour une bûche et une bouteille.

Les services proposés à l'échelle intercommunale (repas, périscolaire, transports...) restent fortement utilisés par les Bessanais, nous pouvons nous en réjouir.

Lotissement "Pré Carcagne"

Si l'extension 4 de la zone agricole est à ce jour bloquée en raison de la présence de zones humides, il reste des lots disponibles dans la partie artisanale. Une vente a été finalisée en 2020 et des démarches sont en cours pour permettre la vente d'autres lots.

Malgré tout, ce dossier mal engagé à l'époque pèse défavorablement et durablement sur le budget communal.

Régie électrique

La Régie électrique a un budget solide. Cela permettra d'engager sereinement la mise en place des compteurs Linky (pose des compteurs, nouveau logiciel de facturation, formations). D'autres aménagements sont programmés : habillages de coffrets électriques, aménagements divers, alimentation de l'aire de jeux. Le projet de microcentrale est mené en lien avec EDF, par l'intermédiaire de la société "Hydro Bessans".

UN ÉTÉ 2020 SATISFAISANT...

La crise sanitaire n'a que très peu affecté l'activité de Bessans lors de la saison d'été 2020. De nombreux vacanciers sont venus profiter des grands espaces et des activités "nature" proposées. Le territoire de Haute-Maurienne Vanoise a été largement prisé et Bessans a connu un record de fréquentation en juillet et août.



Différents indicateurs confirment cette tendance :

- 49 164 € de chiffre d'affaires au camping de l'Iliaz (19,2% d'augmentation par rapport à l'été 2019).

- 12 111 visiteurs à l'Espace Ludi'lacs (4,4% d'augmentation par rapport à l'été 2019). Cette hausse est régulière au cours des dernières années, suite aux aménagements réalisés. Pour l'été 2021, de nouvelles structures gonflables seront proposées. La promotion et la signalétique seront étoffées.

- 2 204 passagers transportés dans la navette entre Bessans et Avérole (27,6% d'augmentation par rapport à l'été 2019).

- 1 739 journées skieurs sur le site International de biathlon de Haute-Maurienne Vanoise (11,8% d'augmentation par rapport à l'été 2019).

Seules les visites de l'église Saint Jean-Baptiste et de la chapelle Saint Antoine ont connu une baisse (-3,6% pour l'église et -20,3% pour la chapelle par rapport à l'été 2019), s'expliquant principalement par la volonté des vacanciers de privilégier les activités en extérieur. Le programme d'animations proposé par l'office de tourisme a été adapté à la situation sanitaire, et a rencontré du succès.

Concernant les événements, si certains n'ont pu être maintenus, beaucoup ont été organisés avec des adaptations. Le pèlerinage de Tierce, une cérémonie civile d'hommage à la Compagnie Stéphane, le passage du trail EDF Cenis Tour, le pèlerinage de Rochemelon, le passage de la Transmaurienne Vanoise VTT, les festivités du 15 août, le Bessans Biathlon Contest, la 5^{ème} Marche Nordique des Alpes et la Foire de Bessans se sont déroulés, en respect d'un protocole sanitaire validé au préalable par la Préfecture.

LE VÉLO A LE VENT EN POUPE

L'espace VTT de Chantelouve, créé en 2019 et terminé en 2020 sous l'impulsion de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV), a connu un franc succès au cours de la saison estivale 2020. Les retours des pratiquants ont été très positifs. Les membres de l'équipe de France de cyclo-cross, en stage au Centre La Bessannaise, ont eu plaisir à le découvrir, de même qu'un groupe d'influenceuses Instagram accueilli à l'automne.

Afin d'affirmer davantage encore la Maurienne comme "le plus grand domaine cyclable du monde", le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) travaille actuellement sur un projet d'itinéraire cyclable parcourant toute la vallée d'Aiton à Bonneval-sur-Arc. Ce projet de grande ampleur, estimé à 30 millions d'euros, demande des études approfondies et des autorisations préfectorales. Il sera développé sur plusieurs années. A Bessans, l'itinéraire devrait passer par l'Espace Ludi'lacs et le secteur des Glaires du Vallon, avant de retrouver la RD902 à partir du secteur du Centre La Bessannaise.



... UN HIVER 2020-2021 PORTEUR D'ESPOIRS

Le début de saison d'hiver 2020-2021 a été impacté par le second confinement décrété par le Président de la République. Ainsi, l'ouverture du domaine nordique le 7 novembre sur la piste proposée grâce au snowfarming n'a été possible qu'aux athlètes de haut niveau bénéficiant d'une dérogation. Ce fut notamment le cas de ceux des équipes de France nordiques (biathlon, ski de fond, combiné nordique).



À partir de mi-décembre, le grand public a pu également accéder aux pistes de ski de fond et profiter de toute la diversité des activités de la station. Seules les remontées mécaniques n'ont pu être ouvertes.

Au niveau du domaine nordique, une hausse de vente des forfaits de 80% a été constatée. Les activités annexes (luge, raquettes, fatbike, chiens de traîneaux, ski-joëring...) proposées ont également été largement prisées.

Concernant les événements, les deux SAMSE National Tour de biathlon et ski de fond programmés début décembre ont malheureusement dû être annulés. Le SAMSE biathlon a été remplacé par des épreuves chronométrées internes à la Fédération Française de Ski (FFS). La station de Bessans est d'ores et déjà positionnée pour les saisons à venir avec diverses candidatures (SAMSE National Tour, SAMSE biathlon Summer Tour, Championnats de France de ski de fond et biathlon).

Après une 41^{ème} édition du Marathon International de ski de fond de Bessans réussie en janvier 2020, avec

un grand nombre de participants et de très bonnes conditions, la 42^{ème} édition prévue les 9 et 10 janvier 2021 n'a pu être maintenue en raison du contexte sanitaire.

Un nouveau prestataire devait coordonner cette édition (LV Organisation), suite à la décision de Fabien Le Bourg de se retirer après treize années de service.

L'association du Marathon International de Bessans, présidée désormais par Thierry Bernard, a proposé cette année une alternative, avec un Marathon digital et innovant sur les mois de février et mars (possibilité de se chronométrer chaque jour sur le parcours). L'organisation de la 6^{ème} Marche Nordique des Alpes est déjà dans les esprits, en vue des 3 et 4 juillet 2021.

Pour la saison d'hiver 2020-2021, seuls trois événements ont été maintenus, à huis clos :

- La mass-start de La Grande Odyssée Savoie-Mont-Blanc le dimanche 17 janvier.
- Les rencontres d'escalade sur glace les 13 et 14 mars.
- La Lekkarod du 18 au 21 mars.

LE CENTRE LA BESSANNAISE IMPACTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

Corentin Cimaz a été nommé en début de mandat président du Centre La Bessannaise, prenant ainsi la suite de Jean Cimaz. Cette structure très importante pour l'activité locale est fortement impactée par la crise sanitaire, comme l'ensemble des centres de vacances.

Après une fin de saison hivernale 2019-2020 prématurée, la saison estivale 2020 a été réduite et le Centre La Bessannaise n'a pas pu ouvrir au public pour la première partie de l'hiver 2020-2021.

Malgré l'énergie déployée afin de mobiliser un maximum d'aides, la situation financière s'est dégradée, avec un résultat d'exploitation forcément très négatif, et une trésorerie qui s'amenuise.

Les équipes de La Bessannaise mettent actuellement tout en œuvre pour permettre d'accueillir des clients autant que possible, en adaptant son fonctionnement et en respectant un protocole sanitaire strict.

DES AMÉNAGEMENTS POUR LE DOMAINE SKIABLE

En 2019, un dossier d'amélioration et de développement de l'offre nordique, porté par Laurent Vidal, Directeur de la station et des services techniques, a été validé et a fait l'objet de subventions conséquentes (65 à 75% selon les projets).

Ainsi, la commission "domaine skiable" a travaillé sur la conception de nouveaux plans de pistes (en séparant pistes de ski de fond et autres activités nordiques) et d'une nouvelle signalétique, avec l'idée de moderniser et d'améliorer la lisibilité. Une attention particulière est notamment portée aux entrées du domaine nordique. Des itinéraires "raquettes à neige" ont également été créés.

Dans sa globalité, le projet, qui s'étalera sur 3 ans, comprend également la création d'un espace ludique nordique, l'amélioration du parking du Carreley et divers travaux d'aménagement des pistes, pour un montant total de 224 800 € HT.

Parallèlement à cela, une attention particulière est portée, et cela doit se poursuivre, à la préparation d'avant-saison : débroussaillage, remise à plat de terrains en accord avec les propriétaires, élargissement de certaines zones ou passages busés, réengazonnement, entretien courant.

La sécurité est également au cœur des préoccupations, avec la remise en place du système de Protection du Travailleur Isolé (PTI) pour les agents travaillant seuls la nuit, ou encore la mise en place d'un protocole sanitaire pour l'Espace Sportif Le Carreley.

Afin d'optimiser le snowfarming pour l'hiver 2021-2022, la fabrication de la neige de culture a été anticipée, en profitant du matériel prêté par certains fournisseurs et des conditions météo favorables.

Au niveau du domaine alpin, le câble du téléski du baby, vétuste, a été changé fin 2020, même s'il n'aura malheureusement pas été utile cette saison, les remontées mécaniques étant restées fermées.



LES SPORTIFS NOMBREUX À BESSANS



En 2020, les biathlètes des équipes de France (messieurs et dames) ont réalisé deux stages à Bessans, sur le site international de biathlon de Haute-Maurienne Vanoise. En août, ils étaient présents dans le cadre de leur préparation estivale, et ont pu pratiquer diverses activités : le biathlon bien sûr, mais aussi le ski-roues dans les cols avoisinants, le VTT, le trail, les randonnées en montagne. Ils ont également profité de la salle de musculation de l'Espace Sportif Le Carreley.

En novembre, du fait de l'impossibilité de se rendre en Scandinavie juste avant le début de la Coupe du Monde, ils ont été heureux de pouvoir trouver à Bessans une piste enneigée autour du stade de biathlon grâce à la neige stockée durant l'été avec la technique du "snowfarming". La station a tout mis en œuvre pour leur offrir les meilleures conditions d'entraînement.

Des sportifs de haut niveau d'autres disciplines ont également plaisir à choisir Bessans pour leur préparation : ski de fond, combiné nordique, VTT, cyclo-cross, canoë-kayak...

LE BIATHLON AU CENTRE DES ATTENTIONS

La Commune de Bessans impulse actuellement une dynamique pour un projet de mise à niveau du site international de biathlon de Haute-Maurienne Vanoise (modernisation et développement des infrastructures). La création du site à la fin des années 90 sous l'impulsion de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise et de la Commune de Bessans, a été soutenue par l'État, la Région et le Département.

Premier site international de biathlon développé en France, il participe depuis plus de 20 ans à la notoriété du territoire de Haute-Maurienne Vanoise et de la vallée de la Maurienne, et a pour vocation :

- d'accueillir des compétitions de niveaux national et international ;

- de favoriser l'entraînement des athlètes licenciés, français et étrangers, des disciplines nordiques ;
- de permettre au grand public (vacanciers, habitants du territoire, scolaires...) de découvrir le biathlon et de s'y initier. Il contribue à la diversité de l'offre touristique de loisirs de Bessans et du territoire de Haute-Maurienne Vanoise ;
- d'être le support de diverses autres pratiques : ski de fond, ski-roues, rollers... ;
- d'être un vecteur de promotion du biathlon et des disciplines nordiques.

Si la gestion quotidienne du site est assurée par la Commune de Bessans, une convention est établie avec la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise, propriétaire d'une partie des équipements.

Depuis 2001, la Haute-Maurienne Vanoise a accueilli bon nombre d'événements d'envergure, en appui sur le savoir-faire et l'expérience des services de la station, de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise, et d'un réseau étoffé de bénévoles : Championnats d'Europe, Championnats du Monde jeunes et juniors, IBU Cup, Championnats de France de biathlon et ski de fond, SAMSE National Tour (Coupe de France)...

Elle a également accueilli régulièrement les meilleurs athlètes internationaux, à commencer par ceux des équipes de France de biathlon.

Début novembre, grâce à la technique du snowfarming / carrière à neige (qui consiste à conserver de la neige produite la saison précédente sous de la sciure de bois pendant tout l'été afin d'assurer une présence de neige au début de la saison suivante indépendamment des chutes naturelles ou des moyens de production, et de proposer ainsi une piste enneigée dès le début du mois de novembre), les biathlètes tricolores ont pu s'entraîner sur neige, sur une boucle de 2 km autour du pas de tir, lui aussi enneigé.

Cette préparation en vue de la saison hivernale pourrait se pérenniser, le site international de Haute-Maurienne Vanoise implanté à Bessans offrant aux équipes de France des disciplines nordiques diverses garanties :

- une altitude de 1 750 m, proche de celles des prochaines grandes échéances internationales ;
- un enneigement dès le début du mois de novembre ;
- une proximité des logements avec le site d'entraînement.

A l'heure où le biathlon est une discipline en plein essor, avec une notoriété grandissante auprès du grand public favorisée par son exposition médiatique (sur les chaînes L'Equipe et Eurosport notamment) et par les excellents résultats obtenus par les athlètes tricolores depuis plusieurs années, nous souhaitons porter une véritable ambition pour le site international de biathlon de Haute-Maurienne Vanoise, afin qu'il conserve sa place stratégique.

Nous affirmons notre volonté de le pérenniser et de le développer comme centre permanent d'entraînement et site d'accueil de compétitions.

Pour cela, la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement est indispensable afin de réaliser des mises à niveau et de nouvelles infrastructures, avec l'objectif de répondre au mieux aux attentes des sportifs, d'améliorer l'organisation de compétitions, de développer l'offre touristique et de générer de nouveaux emplois.

Nous entretenons des liens très réguliers avec des représentants de la Fédération Française de Ski (FFS), ainsi qu'avec le Comité de Savoie et le district nordique de Maurienne, avec qui nous avons pu échanger sur le site, ses atouts, ses faiblesses et les projets de développement.

Nous prévoyons notamment :

- le déploiement à plus grande échelle et dans des conditions optimales du snowfarming (ce qui garantit aux sportifs de haut niveau comme au grand public de pouvoir skier dès le début novembre, répondant ainsi à la volonté d'allongement des saisons ; les retombées médiatiques sont également importantes, estimées chaque année à plus de 350 000 € en équivalences publicitaires) ;
- la refonte et le développement des pistes en enrobé pour répondre à plusieurs impératifs (davantage de diversité et de difficulté, création d'une piste de KO sprint...);
- la remise à niveau de la ciblerie ;
- le développement des réseaux (eau, électricité, communication) ;
- la modernisation des systèmes d'enneigeurs ;
- la diversification des équipements ludiques ;
- la création d'un nouveau bâtiment (toilettes, vestiaires,

salle d'accueil pour les événements, salle d'activités techniques et musculation...).

La Commune de Bessans ne pourra porter seule ce projet. Cependant, afin de donner l'impulsion, nous avons pris contact avec différents prestataires, dont le bureau ABEST (qui avait suivi les dossiers précédents), en vue de l'élaboration d'un avant-projet, qui permettra l'obtention d'éléments techniques et financiers complets et objectifs.

Une fois cet avant-projet réalisé, nous le présenterons à tous les acteurs et financeurs potentiels, afin d'avancer concrètement sur sa mise en œuvre, dans des délais raisonnables.



DES ACTIVITÉS À DIVERSIFIER

La diversité des activités proposées, que ce soit en été ou en hiver, fait la force de Bessans, en particulier en cette période de crise sanitaire. Afin de renforcer l'offre d'activités, la Commune de Bessans étudie actuellement diverses idées pour vérifier leur faisabilité technique et financière : escape game nordique, parcours accrobranche, luge 4 saisons, karting électrique...

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'AVAL DES CONCHETTES EST LANCÉ

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Bessans, en vigueur depuis le 13 février 2020, il est prévu l'aménagement du secteur "Aval des Conchettes" (entre le quartier des Conchettes et le cimetière) pour la réalisation de nouveaux lits touristiques, mais également de logements permanents. Un groupe de travail ouvert a été créé dans ce cadre, réunissant élus et habitants. Le pilotage est assuré par Jérémy Tracq, Emmeline Viallet et Corentin Cimaz.

Les premières discussions ont porté sur la législation encadrant l'urbanisme, la présentation des orientations du PLU, la consommation du foncier, l'attractivité du village, la méthode de recherche d'investisseurs, la typologie des logements souhaités et leur confort, les clientèles à cibler, les équipements annexes...

Des groupes de travail ont été mis en place autour de trois thématiques :

Groupe 1 - forces, faiblesses, opportunités, menaces.

Groupe 2 - pré-requis, cahier des charges.

Groupe 3 - possibilités et capacités de la Commune.

Après la synthèse du travail de ces trois groupes, une rencontre a eu lieu avec Madame Pauline Ribéron et Monsieur Luc Pellet (Direction Départementale des Territoires), compétents sur les questions d'urbanisme,

de pré-opérationnel et de fiscalité.

Le travail va désormais se poursuivre, en appui sur l'agence alpine des territoires (AGATE).

DEUX AUTRES PROJETS EN COURS

Le PLU de Bessans contient deux autres Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en plus de celle du secteur "Aval des Conchettes".

D'une part, il est prévu un aménagement du secteur "Sommet de la Ville". Des logements pourront être construits par les propriétaires concernés, sous réserve d'un accord sur une vision cohérente de l'aménagement d'ensemble de la zone. Le travail est en cours sur ce dossier pour permettre aux premiers projets de se concrétiser.

D'autre part, la création d'une aire de camping-cars est prévue sur le secteur de "Lonquart". Des liens sont noués depuis deux ans avec une société spécialisée dans ce type d'aménagement. La Commune doit auparavant traiter la question de la maîtrise foncière : si la parcelle concernée est communale, elle est aujourd'hui exploitée au niveau agricole, ce qui nécessite des démarches préalables pour en récupérer la pleine jouissance.

UNE POLITIQUE ACTIVE ET CONCRÈTE POUR L'AGRICULTURE

RECONSTRUCTION DU PARC DE TRI

Suite à la crue du Claret en août 2018, la Commune de Bessans a décidé de la remise en état du parc de tri, vétuste et endommagé par le déversement des matériaux du ruisseau.



Après des échanges avec les agriculteurs et les différents services agricoles, le projet a été validé par le comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial, à condition d'y intégrer l'ensemble des parcs de tri

(Bessans, Avérole, Ribon).

Il a ainsi été convenu d'acheter du matériel amovible (ovins, caprins et bovins) utilisable pour des besoins personnels ou groupés par chaque exploitation ou groupement.

Ce prêt de matériel ou utilisation du parc de tri a fait l'objet d'une convention signée par chaque agriculteur ayant suivi la formation proposée.

Le coût global des travaux du parc de tri est de 100 000 € TTC, subventionnés à 70%.

Les travaux ont débuté en 2019. Le matériel (métallique, contention, amovible) a été acquis auprès de la société Glairon Mondet. Les travaux de maçonnerie et de mise en place du matériel ont été réalisés par l'entreprise Jean-Noël Burlett Maçonnerie. La réception de chantier a pu avoir lieu en novembre 2020.

EXTENSION DE LA CABERNE DE LA LOMBARDE

Dans le cadre du soutien au pastoralisme et aux éleveurs et de la lutte contre la prédation du loup, la Commune de Bessans a répondu aux demandes de Monsieur le Préfet et des services de l'État pour réaliser l'extension de la Caberne de la Lombarde.

Cette extension, comprenant des sanitaires et un espace de rangement, est destinée à pouvoir accueillir un berger salarié dans de bonnes conditions, répondant à la législation, afin de permettre un gardiennage quotidien des troupeaux ovins.



Les travaux, d'un montant de 112 000 € TTC (subventionnés à 70%), ont été réalisés entre août et octobre 2020 par l'entreprise Jamen (maçonnerie, assainissement, toiture + lauzes, crépis, boiseries, remise en état du terrain, hélicoptage par la société HDF). Les travaux ont été réceptionnés par les services compétents en novembre 2020.

AMÉNAGEMENT DU SECTEUR "COMBE DU RIBON"

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est prévu l'aménagement d'une nouvelle zone agricole

et agrotouristique permettant d'accueillir de nouvelles exploitations, avec quatre lots.

En 2020, de nombreuses réunions ont eu lieu avec les services compétents et les acteurs concernés, afin d'avancer sur l'élaboration du projet.

Différents travaux seront nécessaires : réseaux, raccordement à la station d'épuration pour l'assainissement, aménagements paysagers, éclairage et réalisation de la voirie de desserte interne depuis la RD902A, construction de box supplémentaires à la fumière.

Une étude géotechnique a été réalisée à l'automne 2020 pour connaître la nature du sol, ce qui permettra de calculer la portance des fondations des futurs bâtiments. D'autres études sont en cours.

Le permis d'aménager devrait être déposé prochainement, avant le début des travaux. Pour ce dossier d'ampleur, dont le montant est estimé à 900 000 € TTC, d'importantes subventions sont attendues pour équilibrer l'opération et proposer un prix de vente des terrains aux agriculteurs correspondant à ceux pratiqués dans la zone de "Pré Carcagne" (avec un indice de revalorisation).

PRÉDATION DU LOUP ET CHIENS DE PROTECTION

Le loup, considéré comme éradiqué du territoire français dans les années 30, y a fait son retour dans les années 90. Depuis, le nombre de loups n'a cessé de croître, en dépit des différents plans de régulation engagés ces dernières années.

Il est à noter que le loup est protégé par la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite "convention de Berne", adoptée le 19 septembre 1979 au niveau international. En 2020 encore, la prédation en Savoie a été importante, notamment en Haute-Maurienne Vanoise et à Bessans. La fulgurante augmentation du nombre de prédateurs en France au cours des trente dernières années a amené un renforcement des moyens de protection des troupeaux, notamment le recours à des chiens. Principalement bergers de Pyrénées (appelés "patous") ou bergers d'Anatolie, ces gros chiens de dissuasion (et non pas d'attaque) sont pour les éleveurs et les bergers une aide précieuse pour la protection des troupeaux contre la prédation.

Cependant, leur détention implique de fortes contraintes, entre autres l'éducation au quotidien tant pour l'éleveur que pour le berger. Cette condition est primordiale pour garantir l'efficacité des chiens et une cohabitation avec les habitants de la vallée et les usagers des sentiers.

Afin de faciliter la cohabitation entre humains et chiens de protection, les services de l'État et les organismes agricoles multiplient les supports de communication : panneaux sur le terrain, documentation à disposition à l'office de tourisme, clips, journal des p'tits bergers...

Des actions de sensibilisation ont été menées cet été sur Bessans par les éleveurs ovins, en lien avec l'office de tourisme, pour rappeler aux vacanciers quelques règles élémentaires sur la conduite à tenir en présence d'un chien de protection. Cette démarche a été très appréciée et devrait être développée par l'office de tourisme pour l'été 2021 sur l'ensemble de la vallée.

Cependant, plusieurs incidents se sont produits avec des chiens de protection qui après avoir sauté leur parc, ont mordu des promeneurs (ou les chiens de promeneurs). Suite à ces agressions relatées et actées, le maire en qualité d'officier de police judiciaire, ne peut pas faire appliquer l'article L. 211-23 du code rural et de la pêche maritime (cet article, définissant la divagation des animaux, exclut de toute poursuite pénale pour divagation l'éleveur ou le propriétaire d'un chien affecté à la protection du troupeau ou à la garde de celui-ci).

Aussi, des contacts ont été pris à plusieurs reprises avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Savoie. L'éleveur peut bénéficier d'un accompagnement. Un technicien peut se déplacer pour visiter le troupeau, étudier avec le berger et/ou l'éleveur les comportements du et/ou des chiens. En cas de morsure sur un humain, une évaluation comportementale faite par un vétérinaire dans son cabinet est obligatoire pour les chiens mordeurs.

Un questionnaire en ligne doit permettre à chacun de faire part de son expérience (bonne ou mauvaise) avec des chiens de protection. Lien vers l'enquête en ligne : <https://urlz.fr/9Seq>

Afin de tenir compte des préoccupations tant des éleveurs que des citoyens, les élus de Bessans suivent de près l'évolution de la situation et notamment les travaux des commissions et les rapports parlementaires consacrés à ce sujet. De nouvelles actions sont en réflexion : application de géolocalisation des troupeaux, bulletin de position des chiens affichés dans les stations comme les bulletins météo, réseau radio fermé permettant aux bergers de s'informer mutuellement... Il est essentiel que les éleveurs puissent faire face à la prédation, tout en parvenant à un équilibre pour que les pratiquants de la montagne ne soient plus menacés ou agressés.

QUE FAIRE DE LA LAINE DE MOUTON ?

La laine de mouton, autrefois matière très prisée, a été fortement dévaluée ces dernières années, au point de ne plus avoir de valeur. Les éleveurs ovins peinent désormais à assurer son évacuation.

Ainsi, en accord entre la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) et les différents organismes agricoles, une étude va être réalisée pour évaluer la possibilité d'utiliser cette laine, présente en masse sur le territoire, pour l'isolation des bâtiments.

LA SALLE DE L'ALBARON RESTRUCTURÉE

Débutés en 2019, les travaux de restructuration de la salle des fêtes de l'Albaron, consistant à rénover la toiture, à revoir le système de chauffage en réduisant la consommation d'énergie, mais aussi à optimiser les espaces pour les rendre plus fonctionnels, ont été quasiment conclus en 2020.

A ce jour, des petits travaux de finitions et d'améliorations restent à réaliser, en lien avec certaines entreprises, avant de solder définitivement les marchés.

La salle de l'Albaron a néanmoins pu être ouverte, partiellement lors du 41^{ème} Marathon International de Bessans en janvier 2020, puis totalement à compter des vacances d'hiver.

Cependant, en raison de la crise sanitaire, l'utilisation de la salle a été fortement réduite, et l'inauguration n'a pu être organisée. Elle aura lieu lorsque les conditions seront plus favorables.

Ce chantier d'environ 500 000 € TTC a été subventionné à 80% par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département.



ASSAINISSEMENT

La commune de Bonneval-sur-Arc ne disposait jusqu'à présent d'aucun traitement de ses effluents. Les eaux usées étaient rejetées directement dans l'Arc. Suite à la mise en demeure préfectorale de réaliser un système d'assainissement, deux scénarios ont été envisagés :

- La création d'une station d'épuration sur la commune de Bonneval-sur-Arc.

- Le raccordement des réseaux de collecte à la station d'épuration de Bessans.

Après études et discussions, la solution du traitement des eaux usées de Bonneval-sur-Arc par raccordement à la station d'épuration de Bessans a été retenue. Pour des raisons techniques et financières, le réseau de transfert des effluents de Bonneval-sur-Arc à Bessans a emprunté le chemin du Petit Bonheur, au lieu de la route départementale prévue initialement.

Les aménagements réalisés ont été les suivants :

- La création d'un réseau de collecte.

- La création d'un bassin de stockage/restitution à Bonneval-sur-Arc, afin de laminier les débits en période de pointe.

- La création d'une unité de pompage des effluents de type pneumatique à Bonneval-sur-Arc, avec 2 cuves et 3 compresseurs.

- La réalisation d'un réseau de liaison entre Bonneval-sur-Arc et Bessans.

- Les raccordements du hameau du Villaron et du Centre Le Bessannaise sur la commune de Bessans, avec la création de deux postes d'injection dans la conduite de refoulement.

- Le raccordement des effluents refoulés au réseau de Bessans après dissipation de l'énergie dans un ouvrage dédié.

Il a été convenu entre les parties que la commune de Bonneval-sur-Arc assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble des opérations de raccordement à la station de traitement des eaux usées de Bessans, ainsi que les aménagements nécessaires dans la station d'épuration de Bessans.

Les charges de fonctionnement liées au réseau de collecte et à l'exploitation future de la station d'épuration de Bessans seront réparties entre les deux communes.

Les travaux, débutés en 2018, ont été conclus en 2020. Les essais et la réception du chantier ont pu avoir lieu en décembre.

Seuls des aménagements dans la station d'épuration de Bessans restent à ce jour à réaliser.

La mise en service effective a eu lieu en mai, après la signature par toutes les parties de la convention relative au financement du fonctionnement et des investissements futurs. Cette convention a été discutée entre les deux communes, avec l'assistance de l'Agence Alpine des Territoires (AGATE). Elle comprend : prévision d'un coût de fonctionnement au m³, puis régularisation en fin d'année en fonction des coûts réels présentés

en toute transparence ; répartition des investissements futurs au prorata des effluents des deux communes et en fonction du tronçon des canalisations.

Enfin, on peut noter que les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement sont anciens. Ils doivent être mis à jour. Cela permettra d'optimiser la gestion des eaux pluviales, de réduire les volumes traités par la station d'épuration et de faciliter la reprise des compétences eau et assainissement par la CCHMV d'ici le 1^{er} janvier 2026.

RÉGIE ÉLECTRIQUE ET MICROCENTRALE SUR LE RÉ BRUYANT

Fin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet de réalisation d'une microcentrale hydroélectrique sur le "Ré Bruyant". Ce projet avance malgré le retard engendré par la crise sanitaire.



La Société par Action Simplifiée (SAS) Hydro Bessans a été créée en août 2020 par les deux actionnaires partenaires : la Commune de Bessans à laquelle est rattachée la Régie électrique de Bessans (60%) et EDF Hydro Développement, filiale à 100% d'EDF (40%). EDF apporte son expérience et son expertise technique, financière et administrative dans la phase projet, comme dans la production-exploitation. Alain Luboz en est le président et Kévin Pinte (EDF) le Directeur Général.

- HAUTEUR DE CHUTE : 188 M
- DEBIT TURBINE MAXIMUM : 370 L/S
- PUISSANCE INSTALLEE : 499 KW
- PRODUCTION MOYENNE ANNUELLE : 1,77 GWH
- CONSOMMATION MOYENNE DE 376 FOYERS

Des Bessanais et des salariés d'EDF sont membres des deux instances de pilotage : comité stratégique et groupe projet.

Lors de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a entendu les inquiétudes de Bessanais sur la phase de construction de la microcentrale. Il a rendu un avis favorable à la suite des réponses des responsables d'Hydro Bessans pour limiter les impacts du projet pour les éleveurs, les propriétaires, les riverains et les usagers sur la Mottuaz et sur les Vincendières.

Suite à un Appel d'Offres, un groupement d'entreprises, conduit par TPLP, a été retenu lors du Conseil Municipal du 4 septembre 2020, pour un montant de 1 854 000 €. L'assistance à maîtrise d'ouvrage, hors marché, sera d'environ 15 000 €.

Les deux actionnaires ont avancé 300 000 € à la SAS pour couvrir les frais d'études et

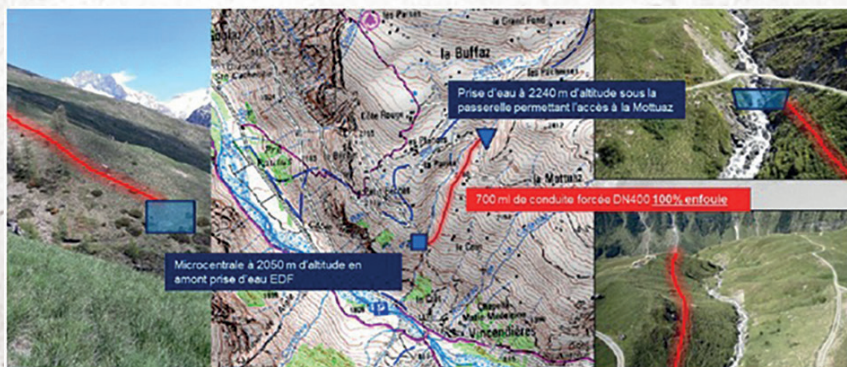
commander les premiers achats. Pour boucler le plan de financement, un emprunt d'environ 1 700 000 € sera contracté par la SAS.

Un premier budget prévisionnel a été établi. Les recettes annuelles attendues sont de 218 000 €, vu le prix de rachat garanti par EDF pendant 20 ans (~128 € / MWh). Ce montant permettra de couvrir les charges, impôts, taxes (~92 000 €), de rembourser les annuités de la dette (~95 000 €) et de dégager un résultat de ~11 000 €. Au bout de 20 ans, le prix du marché sera sensiblement moins élevé, mais l'emprunt sera remboursé. Le budget prévisionnel sera remis à jour, une fois le plan de financement finalisé.

En parallèle du projet de microcentrale, la Régie va travailler sur la ligne électrique entre les hameaux de la Goulaz et de Vincendières. Un dossier de demande de subvention est en cours.

Dernière minute : En raison d'un blocage foncier pour l'implantation de la prise d'eau, le démarrage des travaux est reporté, en attente d'une alternative d'ores et déjà étudiée.

Par ailleurs, les différentes régies électriques de Haute-Maurienne réfléchissent à la mutualisation de leurs moyens pour pérenniser leurs activités face aux demandes de plus en plus complexes de l'administration. Ainsi, un ingénieur coordinateur pourrait apporter son expertise à l'ensemble de ces régies. Actuellement, cette expertise est apportée par un agent de Saint-Michel-de-Maurienne, à titre gracieux, de manière temporaire.



EN BREF

DES PRÉOCCUPATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Une attention particulière est portée à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de l'esthétique du village.



Aux printemps 2020 et 2021, l'opération "Bessans propre" a été une belle réussite, avec une hausse sensible du nombre des participants (environ 40), notamment des jeunes. Si la quantité de déchets ramassés est en baisse, il reste des points noirs. Les efforts ne doivent pas être relâchés pour que Bessans reste un village à l'environnement exceptionnel, attractif pour le tourisme. A l'avenir, deux opérations annuelles "Bessans propre" pourraient être proposées : juste avant l'été et à l'automne.

Par ailleurs, au mois d'août 2020, 25 bénévoles environ se sont mobilisés pour désherber les allées du cimetière. Par équipes de 2 ou 3, en une matinée, le cimetière n'avait plus de mauvaises herbes. Les élus tiennent à remercier toutes les personnes mobilisées pour ces actions.

RAPPELS CONCERNANT L'ÉVACUATION DES DÉCHETS

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Les conteneurs semi-enterrés présents à différents endroits de la commune peuvent absorber les ordures ménagères, mais aussi les récipients en verre (vidés et nus de leur couvercle de préférence), les bouteilles plastiques, les cartons et les papiers propres, et les emballages métalliques.

En revanche, il convient de ne pas y déposer des objets encombrants, afin d'éviter leur saturation. Par ailleurs, il est utile de rappeler que les conteneurs semi-enterrés ne sont pas faits pour recueillir les cendres (même froides), ni les animaux morts (ou vivants) !

Pour les déchets végétaux, coquilles d'œufs, sachets de thé, marc de café... des composteurs collectifs sont à votre disposition (lire par ailleurs).

Si la décharge des Charmasses (à côté des box de fumière) est définitivement fermée, le dépôt des déchets verts et inertes est possible au lieu-dit "Plan Fénette". Différents abus ont été constatés en 2020, ce qui conduira à la mise sous vidéosurveillance du site en 2021.

L'évacuation de tous les autres déchets doit se faire à la déchetterie de Val Cenis Lanslebourg, gérée par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM). Pour les personnes souhaitant évacuer des objets ne rentrant pas dans le coffre d'une voiture, les services techniques communaux assurent gracieusement l'évacuation des encombrants entre mai et octobre, sur inscription préalable en mairie.

A BESSANS, ON COMPOSTE DIABLEMENT !

La Commune de Bessans, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et en lien avec le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM), a porté en 2020 un projet d'installation de composteurs collectifs. Des composteurs en bois de 800L, mis à disposition gratuitement par le SIRTOMM et gérés au quotidien par des bénévoles, ont été implantés en septembre. Deux emplacements ont été retenus pour cette expérimentation :

- à proximité des conteneurs situés en amont du village (en face de la chapelle Saint Etienne).

- derrière la chapelle Saint Esprit (chemin menant au terrain de pétanque et à la salle de l'Albaron).

Ce projet, en plus de son intérêt environnemental, est également vecteur de lien social. Il rencontre un réel succès, ce qui entrainera l'installation d'autres composteurs collectifs dès 2021.

Pour information, le SIRTOMM propose également des composteurs en bois pour les particuliers.

Tarifs : 20 € pour un composteur de 400L ; 23 € pour un composteur de 600L.

Renseignements auprès du SIRTOMM : 04 79 59 92 28.



ÉVACUATION DES ÉPAVES

Un accord a été conclu avec un épaviste pour l'enlèvement des épaves des personnes en ayant fait la demande auprès du secrétariat de mairie.

Les premiers véhicules ont été enlevés fin décembre 2020. Les autres devraient être tous évacués avant l'été. Cette démarche pourra être renouvelée. Elle contribue à rendre Bessans plus propre et plus accueillant.

UNE NOUVELLE CHAÎNE ET UN SENTIER MOINS PENTU POUR TIERCE

Sur la montée à la pointe de Tierce, un secteur délicat nécessite la présence d'une chaîne. Celle présente depuis des années était fortement dégradée. A l'automne 2019, Laurent Boniface, guide de haute-montagne, est monté installer la majorité des plaquettes et goujons permettant de recevoir la nouvelle chaîne de 35 mètres, montée à dos d'homme en juillet 2020 par une équipe de 15 bénévoles. Ce groupe, déjà très actif pour l'entretien des sentiers sur Bessans, est composé de retraités, d'accompagnateurs en montagne, d'employés communaux en congé et même de jeunes. Tôt le matin, ils ont réalisé l'ascension dans la vallée de Ribon, chargés de pioches, perforateur et disques thermiques, chaîne et maillons rapides.

Désormais le nouveau tracé permettra que la chaîne soit à l'abri des chutes de pierres et des avalanches.

En contrebas, à partir du replat à 2 600 m, les bénévoles ont pioché jusqu'à ce que se dessine un nouveau sentier en zigzag permettant d'éviter le raidillon.



Après l'effort, un bon casse-croûte et un verre de l'amitié ont été partagés en l'honneur de nos anciens, qui dès le XV^{ème} siècle sont montés pour ériger la chapelle Notre-Dame-du-Mont-Carmel et la croix sur la montagne de Tierce, pour protéger le village des avalanches. Un hommage également à tous ceux qui ont, depuis longtemps, œuvré pour l'entretien du sentier, réalisation des marches et des premiers ouvrages pour sécuriser l'accès au col.

Amis randonneurs, avec une chaîne toute neuve et un tracé plus confortable, plus d'excuse pour ne pas faire l'ascension de notre belle montagne de Tierce.

ENTRETIEN DES DIGUES

A l'automne 2020, la Commune de Bessans a lancé une campagne d'entretien des digues de l'amont du pont des remontées mécaniques jusqu'à la passerelle de l'Ilette. Les broussailles et arbres ancrés dans l'enrochement ont été coupés afin d'éviter une dégradation de l'ouvrage en cas de crue. L'Office National des Forêts (ONF) a été chargé des travaux, avec le soutien des services communaux.

APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a décelé des situations irrégulières au regard de l'application des régimes forestiers français. L'application du régime forestier est une obligation prévue par le code forestier, elle garantit une gestion durable et conditionne l'attribution des subventions pour la réalisation d'investissements en forêt. Si une collectivité refuse de relever du code forestier, elle s'expose au retrait de la certification PEFC.

Ainsi, la Commune de Bessans a validé par délibération du 4 septembre 2020 l'augmentation des surfaces communales relevant du régime forestier, portant sur 88 ha 62 a 70 ca (sections OE/OG/OI).

Des coupes de bois seront envisageables à moyen (10 ans) ou long terme (30 ans et +), 26 ha présentant un intérêt écologique particulier et l'intégralité présentant un intérêt de protection contre les risques naturels.

PATRIMOINE : DES ACTIONS ET DES PROJETS

Les Bessanais sont attachés au patrimoine de leur village. Sa préservation est importante, car ce patrimoine est le témoignage de l'histoire de Bessans et constitue un point d'attractivité touristique à conforter. Plusieurs actions ont été portées en 2020 :

- Suite à la souscription patrimoine réalisée en 2019, le monument de Notre-Dame-des-Tranchées (rive droite de l'Arc) et les oratoires Sainte-Catherine (La Goulaz) et Saint Ignace (Avérole) ont été reconstruits. L'oratoire Sainte Barbe (sur le pont menant aux remontées mécaniques) a été rénové. Le diable de la place, dont la vétusté ne permettait plus de le laisser en extérieur, a été renouvelé. L'ancien diable a été installé à l'Espace Sportif Le Carreley. En 2021, la remise en place des croix de Dom Jean Maurice est programmée. Tous ces travaux ont été réalisés par des artisans locaux.



AVANT

APRES



AVANT

APRES

- Le musée de l'habitat ancien "L'Erablo" a été nettoyé, et suite à des discussions avec les membres de l'association BJA, des travaux ont été menés pour le rendre plus attractif et utiliser pleinement le potentiel des trois pièces qui le constituent. La réalisation d'un nouveau film à diffuser lors des visites est notamment en cours.

- A la demande de l'association du Villaron, des statues ont été prêtées pour l'ouverture pendant l'été de la chapelle Saint Bernard.

- Un nettoyage de plusieurs édifices religieux a également été réalisé.

Des études sont actuellement en cours pour la réfection de la chapelle Saint Etienne, suite au constat d'une dégradation soudaine et importante de cette dernière. La façade de la chapelle Sainte Anne devrait être réalisée en 2021.

Les statues du hameau d'Avérole devraient aussi être rénovées, en lien avec l'Association des Amis de la Vallée d'Avérole (LAVAL).

ADRESSAGE ET NUMÉROTATION

Suite au travail initié en fin de mandat précédent avec les services de La Poste, Thierry Bernard, Corentin Cimaz et Karine Routin ont repris en main le dossier d'adressage et numérotation de la Commune. Il s'agit d'un travail long et fastidieux, mais qui est nécessaire pour plusieurs raisons : la livraison du courrier bien sûr, mais aussi d'autres livraisons par transporteurs, l'intervention des secours, l'arrivée de la fibre optique (sans adressage et numérotation, aucun fournisseur d'accès ne pourra proposer de la fibre optique à un particulier lorsque les travaux seront réalisés).

Aujourd'hui, le travail administratif en lien avec La Poste est quasiment terminé.

Toutes les maisons de Bessans auront un numéro affecté. Après quelques corrections et validations, ce travail pourra être officialisé.

Des devis sont attendus de différents prestataires pour la fabrication des plaques de rues et des numéros, l'idée étant de pouvoir poser l'ensemble rapidement.

A terme, les plaques de rues seront remplacées, afin que tout soit remis à jour (certains noms de rues ont évolué, de nouvelles rues ont été nommées, un travail est en cours pour que les noms de rues soient mentionnés également en patois bessanais).



AVANT



APRES

QUELQUES RAPPELS CONCERNANT L'URBANISME

Une autorisation administrative est nécessaire pour tout projet de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment, quelle que soit sa destination (habitation, commerciale ou agricole), y compris pour les chalets d'alpages.

Pour connaître le type de formulaire (permis de construire ou déclaration préalable de travaux), vous pouvez vous renseigner auprès du secrétariat de mairie. De même vous pouvez consulter l'architecte conseil de la Commune qui vous conseillera sur l'aspect extérieur de votre projet, son insertion dans l'environnement. Cette consultation est gratuite, les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat de mairie.

L'Architecte des Bâtiments de France est également consulté sur la plupart des projets du fait de leur proximité des nombreux monuments historiques de la commune (église, chapelles, oratoires...).

Deux documents doivent être déposés en mairie, au démarrage du chantier et à la fin de celui-ci : la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) et la déclaration d'achèvement et de conformité de travaux à la fin du chantier (DACT).

Avant de commencer vos travaux, renseignez-vous en mairie.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En raison de la crise sanitaire, plusieurs actions organisées traditionnellement sous l'impulsion du CCAS ont dû être annulées : fête des familles en mai, stage de premiers secours en octobre, repas des aînés en décembre. La priorité est bien sûr allée à la préservation de la santé des plus fragiles.

En remplacement du repas des aînés, des bons d'achat (bûche et bouteille) ont été offerts aux aînés pour les fêtes de fin d'année.

Malgré la crise sanitaire, les services aux personnes ont été maintenus. Les repas à domicile ont été livrés. Les services périscolaires ont fonctionné normalement lorsque l'école était ouverte. Les transports par bus pour les habitants ont été proposés lorsque la réglementation le permettait.

Le CCAS de Bessans est également à l'initiative de l'installation de composteurs collectifs dans le village. En 2021, un projet de jardin partagé devrait voir le jour.

Plus que jamais dans cette période délicate, les membres du CCAS se tiennent à l'écoute des besoins des habitants.

AVENIR DE L'ÉCOLE

Pour les rentrées 2020 et 2021, l'école de Bessans n'a pas été menacée d'une fermeture de classe. Alors que le Directeur académique avait annoncé à chaque fois suivre attentivement la situation de l'école de Bessans, il a rapidement été confirmé le maintien de deux postes pour les années scolaires 2020-2021, puis 2021-2022.

Les effectifs de l'école de Bessans étant fragiles, les élus restent très vigilants sur le sujet et se tiennent prêts à se mobiliser, dans le même esprit collectif que celui qui a prévalu en 2015 et 2017.

A moyen et long termes, la pérennisation de l'école passe nécessairement par le développement économique et l'attractivité du village. C'est un des enjeux des projets mentionnés dans le PLU.

LE TÉLÉSKI DE LA SAIGNIÈRE DÉMONTÉ

Après plusieurs échanges avec le Parc national de la Vanoise lors du précédent mandat, les services communaux ont procédé au démontage du télésiège de la Saignière, inutilisé depuis plus de 10 ans. Ce retrait permet à la fois d'améliorer l'aspect visuel et de protéger la faune sauvage.



Après le démontage des câbles, des pylônes et de la poulie de retour, un hélicoptère du matériel a été réalisé.

Une partie des pylônes a pu être récupérée pour la sécurisation du passage busé des remontées mécaniques. Le reste a été traité gratuitement par un ferrailleur.

Parallèlement à cette opération, les services communaux ont retiré les barrières à neige le long de la piste de descente de l'ancien télésiège et procédé à un nettoyage du secteur.

UN NOUVEAU CAMION

Lors du contrôle de l'ancien camion Iveco de la Commune, une casse du pont arrière a été constatée. La Commune, par l'intermédiaire de Roger Flandino, s'est donc lancée dans la recherche d'un nouveau camion, trouvé et livré récemment, après avis technique des mécaniciens (ancien et actuel) de la Commune, Bernard Hartinger et Alexandre Chanal.

Il s'agit d'un camion de marque Renault Kerax 6X4, année 2008, 140 000 km, négocié au prix de 30 000 € HT, avec passage aux mines, reprise de l'ancien camion et livraison comprises.

Cet achat a fait l'objet d'une subvention de la part du Département de la Savoie, dans le cadre d'un dossier déposé en vue du remplacement du camion et de la pelle. Le dossier de la pelle reste à mener dans un second temps.



DES TRAVAUX SUR LES VOIRIES

La Commune investit chaque année plus de 20 000 € dans l'entretien des voiries, avec un programme pluriannuel mis en œuvre progressivement. En 2020, les rues de plusieurs quartiers ont été remises en état.

Un budget spécifique complémentaire a été alloué pour la mise en enrobé du lotissement du Pré de l'Huille. Afin de limiter la dégradation des voiries, qui sont très sollicitées par le gel, le dégel, le déneigement... il est rappelé que chaque propriétaire est tenu de récupérer ses eaux pluviales, soit par envoi à l'égout, soit sur son propre terrain.

Les propriétaires laissant un écoulement libre sur la voie publique, en plus de générer des coûts supplémentaires pour la collectivité, sont responsables en cas d'accident (sol rendu glissant).



BESSANS FACE AUX INTEMPÉRIES

La Commune de Bessans a fait face à deux événements naturels nécessitant des interventions au cours de l'année 2020. En juin, un éboulement s'est produit sur le chemin du petit Bonheur, à proximité du départ du sentier d'accès au Sollet. La portion du chemin du Petit Bonheur concernée a été fermée au public le temps qu'une intervention par une société spécialisée puisse être réalisée afin de sécuriser les lieux.

Début octobre, de fortes précipitations avec de la pluie à haute altitude a entraîné un débordement de l'Arc et de ses affluents. Cela a occasionné des dégâts sur plusieurs chemins ruraux et forestiers, qui a nécessité des interventions des services communaux et d'une entreprise privée, en accord avec les services de la Police de l'eau.

Ces deux événements naturels ont fait l'objet d'une aide de la part du Département de la Savoie au titre du Fonds Risques et Erosions Exceptionnels (FREE).

TÉLÉVISION / TÉLÉPHONIE / FIBRE OPTIQUE

La Commune de Bessans est attentive au déploiement des nouvelles technologies et à leur bon fonctionnement. Au niveau de la Télévision Numérique Terrestre (TNT), les investissements réalisés en 2019 n'ont malheureusement pas permis de résoudre définitivement les problèmes de réception. Nous rencontrons encore des soucis périodiquement avec le relais collectif du Clot, pour lequel nous gardons une forte vigilance.

Les opérateurs de téléphonie mobile se déploient. En 2020, le réseau Free a été mis en service. Il vient s'ajouter aux réseaux Orange, Bouygues et SFR. Par ailleurs, Orange étudie actuellement l'implantation d'un relais sur Bessans, en remplacement du dispositif actuel (antenne se répercutant sur le relais du Mont-Cenis).

Le projet de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du Département de la Savoie se poursuit. La crise sanitaire n'ayant pas entraîné de retard important, l'arrivée de la fibre optique pour tous les particuliers de Bessans est prévue avant la fin d'année 2022.

RAPPEL DE LA RÈGLEMENTATION CONCERNANT LES CHIENS EN DIVAGATION

Récemment, la Commune a été alertée sur des problèmes causés par la divagation de certains chiens. Les chiens en divagation, en plus de constituer une éventuelle menace pour les personnes, donnent une image négative de notre village.

Au-delà des déjections canines générées, il arrive que des enfants (ou des adultes) se sentent menacés ou que des chiens tenus en laisse soient attaqués.

Aussi, il convient de rappeler "*qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Est considéré comme en état de divagation, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est également en état de divagation*".

Un arrêté municipal est en vigueur et la Commune compte sur les efforts de chacun pour le respecter.

CORRESPONDANT DÉFENSE

Suite aux élections municipales et à l'installation du nouveau Conseil Municipal, la Commune a été sollicitée pour la nomination d'un "correspondant défense".

Créée en 2001, ce n'est qu'après les attentats de

2015 que cette fonction a pris de l'importance. Le "correspondant défense" est désigné au sein du Conseil Municipal et a pour vocation de créer du lien et le développer, entre les services de la défense et les citoyens.

Il doit donc sensibiliser les citoyens aux questions de défense, ce qui englobe de nombreux sujets tel que :

- les actualités des forces armées (OPEX, matériels, ...) et les moyens de s'engager.

- le parcours citoyen avec des informations sur la Journée de Défense Citoyenne (JDC), le Service National Universel (SNU) et également les autres moyens de participer en tant que citoyens aux questions de défense.

- le devoir de mémoire, en étant responsable des commémorations particulières, des commémorations nationales et du lien entre les institutions et les anciens combattants.

Le "correspondant défense" de Bessans est Alexis Personnaz, nouvel élu au Conseil Municipal.

Il a ainsi coordonné l'organisation des cérémonies du 11 novembre, du 19 mars et du 8 mai, qui se sont tenues dans un format restreint en raison de la crise sanitaire, mais avec néanmoins la présence de représentants du Groupement d'Aguerrissement en Montagne (GAM).

En 2021, une plaque en hommage au Général de Gaulle sera installée sur la place de la mairie, un entretien particulier du Monument aux Morts sera réalisé (réfection des joints, réparation du poilu, nettoyage...).

Des projets seront envisagés en lien avec les écoliers du village, lorsque la situation sanitaire le permettra.

N'hésitez pas à solliciter Alexis Personnaz pour toutes questions ou idées en relations avec l'armée ou le devoir de mémoire : alexis.personnaz@mairie-bessans.fr.

MAISONS FLEURIES 2020

De nombreux habitants de Bessans réalisent des efforts particuliers de fleurissement, ce qui contribue à améliorer l'esthétique du village en saison estivale. Chaque année, trois particuliers et trois commerces sont récompensés.

Pour 2020 :

- Particuliers :

1 - Monsieur et Madame Gianni Solustri ;

2 - Madame Jeannine Termignon ;

3 - Monsieur et Madame Robert Joly.

- Commerces :

1 - Le Petit Bonheur ;

2 - Le Café de la Poste ;

3 - Boucherie Boniface.

Monsieur et Madame Gianni Solustri et Madame Jeannine Termignon ont par ailleurs été primés au niveau départemental, de même que la Commune pour le fleurissement du bâtiment de l'école.

NOUVEAU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Un groupe projet a été constitué pour travailler sur la réalisation d'un nouveau site Internet de la Commune, l'ancien ayant subi un piratage massif. Il est composé de Fabien Le Bourg, Sylvain Nurit, Daniel Personnaz, Hélène Personnaz, Jérémy Tracq et Marc Viénot.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu en 2020 : le 24 septembre pour lancer le projet, le 15 octobre pour travailler sur les rubriques du site et sa structuration, puis le 3 décembre pour définir un cahier des charges. Celui-ci a été finalisé et transmis à plusieurs prestataires de services pour réaliser le site. L'un d'eux a été sélectionné, sur les critères de qualité, expérience, coût et date de livraison. L'objectif est de réceptionner le site Internet prochainement, puis d'ouvrir les rubriques, progressivement, au fur et à mesure de la rédaction de

leur contenu ou de la reprise des données de l'ancien site.

La ligne directrice est de réaliser un site clair, intuitif, sobre, facile à utiliser et à maintenir, sans redondance avec des sites existants comme ceux de l'Office du tourisme intercommunal, de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV) ou des services publics de l'État.

INFORMATIONS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

De gros efforts ont été réalisés par la Commune de Bessans au cours des dix dernières années pour réduire la consommation d'énergie liée à l'éclairage public. Dans un premier temps, toutes les ampoules 125w ont été remplacées par des ampoules 70w, dans le village et dans les hameaux.

Ces dernières années, d'autres actions ont été entreprises :

- Mise en place d'abaisseurs de tension dans certains quartiers.

- Coupure d'un éclairage sur deux la nuit sur la RD902A en amont de Bessans.

- Remplacement progressif des ampoules 70w par des ampoules LED 40w (suivant certains paramètres techniques, il est parfois nécessaire de changer tout le système d'éclairage).

Ces investissements, certes coûteux, permettent de constater de véritables gains en énergie.

Pour aller plus loin, une réflexion est en cours sur la pertinence ou non de couper entièrement l'éclairage public pendant une partie de la nuit. En attendant de certains éléments techniques et financiers, aucune décision n'est prise à ce jour. Une réunion publique sera organisée prochainement.

EXPRESSION "EN AVANT BESSANS"

Fabien Le Bourg

Bessanaises, Bessanais,

Nous vous avons proposé de faire vivre un certain nombre de commissions communales essentielles : patrimoine, tourisme, agriculture et domaine skiable. La majorité n'a créé qu'une seule de ces commissions (celle du domaine skiable).

On a pu lire par exemple, qu'aucun agriculteur ne serait légitime pour intégrer une commission agricole... La présence de plusieurs d'entre eux – ou tout simplement tous – aurait permis de donner légitimité et impartialité ! De la même façon, une commission tourisme aurait pu travailler sur l'adaptation de notre positionnement au vu du dérèglement climatique.

Nous vous avons proposé de baisser de 25 % le montant global des indemnités des élus. Cela montrait nettement qu'ils prennent leur part dans la maîtrise des finances

communales. La majorité municipale a préféré les augmenter de 28,5 %...

Je regrette aussi qu'il n'ait pas été possible de consentir à me laisser une des cinq places réservées aux élus au Conseil d'Administration de La Bessanaise, comme c'était le cas lors du mandat précédent. C'est un triste signe de fermeture d'esprit alors qu'il s'agit d'un établissement qui est si important pour notre village.

Le contexte sanitaire de la pandémie a bien entendu marqué cette première année de ce mandat, et il est venu compliquer certains sujets. Il n'en reste pas moins possible d'être plus ambitieux en restant réalistes.

Suivez notre page :

<http://enavantbessans.e-monsite.com/>

HOMMAGE À JEAN CIMAZ



C'est avec émotion et tristesse que nous avons appris la disparition de Jean Cimaz, après des années d'engagement au service de Bessans et de la Maurienne.

Conseiller Municipal de 1995 à 2001 puis Maire-adjoint de 2008 à 2020, il a donné énormément de son temps pour la Commune et plus globalement pour le territoire.

Au cours des trois dernières décennies, il a été notamment Président du District de Haute-Maurienne, Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne, Vice-Président de l'Office de Tourisme de Haute-Maurienne Vanoise, Conseiller général suppléant du canton de Lanslebourg-Mont-Cenis, Trésorier puis Président de la

Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne, Président du Centre "La Bessanaise"...

En mars 2020, il avait décidé de mettre fin à sa carrière publique, mais la crise sanitaire l'a amené à prolonger pendant plusieurs mois son engagement, avec courage et application, assumant ses diverses missions avec enthousiasme, mettant un point d'honneur à boucler l'élaboration du budget communal 2020, à mettre en ordre ses dossiers et surtout à transmettre informations et savoirs aux nouveaux élus.

Les finances, le tourisme, le biathlon, l'emploi, le patrimoine, les événements sportifs et culturels... sont autant de thématiques qui lui tenaient à cœur. Mais impossible d'être exhaustif tant Jean avait pour habitude de s'intéresser à l'ensemble des dossiers, lui qui croyait profondément à l'intercommunalité et à toutes les instances permettant de fédérer les communes et les énergies.

A son épouse, ses filles et toute la famille de Jean, nous renouvelons nos sincères condoléances.

UNE PRÉSENCE FORTE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE-MAURIENNE VANOISE (CCHMV) :

- Président réélu : Christian SIMON (Modane)
- Représentants de Bessans :
 - Jérémy TRACQ (1^{er} Vice-président en charge du développement économique)
 - Denise MÉLOT

Bessans fait partie d'un collectif de 10 communes allant de Bonneval-sur-Arc à Saint André et composant la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV). La CCHMV exerce diverses compétences : développement économique, action sociale, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie, équipements, culture, mobilité, environnement...

Les 29 élus communautaires se réunissent chaque mois pour délibérer sur les dossiers en cours.

Récemment, la CCHMV a lancé une grande démarche stratégique de développement territorial, baptisée "ECHO 2030", visant à comprendre le modèle économique du territoire, en déterminer les enjeux et définir un nouveau cadre d'actions.

HAUTE-MAURIENNE VANOISE TOURISME (HMVT) :

- Président : Yann CHABOISSIER (Modane)
- Référente pour Bessans : Denise MÉLOT (Vice-présidente)

La Haute-Maurienne Vanoise représente six stations et 48 000 lits touristiques.

La Société Publique Locale (SPL) Haute-Maurienne Vanoise Tourisme (HMVT) est l'entité chargée d'exercer la compétence « tourisme » sur le territoire, sous l'égide de la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV).

Ses missions sont l'accueil, la commercialisation, la communication, la promotion, l'animation...

Le Conseil d'Administration est composé de dix membres élus de la Communauté de Communes, dont Denise Mélot pour Bessans.

Afin de favoriser les échanges directs dans chaque station, une Cellule Opérationnelle de Station (COS) a été mise en place, réunissant des membres de HMVT (élus ou salariés) et des acteurs économiques, afin de réaliser des points réguliers sur l'activité.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) :

- Représentants de Bessans : Denise MÉLOT, Daniel PERSONNAZ

Suite aux élections municipales, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été recomposé.

En ce début de mandat, Denise Mélot s'est penchée sur la question des transports, par exemple le service "Je dis bus", très apprécié et bien sûr reconduit (une fois par semaine, le jeudi matin ou le mardi après-midi) et étoffé (un transport lors des après-midis cinéma sera proposé pour faciliter l'accès aux loisirs).

Daniel Personnaz est également membre et a porté une attention particulière au service de portage des repas.

Le CIAS a aussi pour mission la gestion de la résidence pour personnes âgées en autonomie "Pré Soleil" située à Modane.

SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE (SPM) :

- Président réélu : Yves DURBET
- Représentants de Bessans : Jérémy TRACQ (titulaire, membre du bureau), Denise MÉLOT (suppléante)

Le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) rassemble les 5 communautés de communes de la vallée de la Maurienne, dont la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise (CCHMV).

Il s'agit d'un syndicat de projets, s'élargissant en fonction des compétences transférées vers un syndicat de services. A ce jour, le SPM exerce diverses compétences : politiques contractuelles, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui est un document d'urbanisme opposable aux PLU des communes, développement économique, cadre de vie et environnement dont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), établissements d'enseignements artistiques, transports scolaires.

Les 56 délégués titulaires se réunissent régulièrement pour statuer sur les dossiers en cours.

PARC NATIONAL DE LA VANOISE (PNV) :

- Représentant de Bessans : Jérémy TRACQ

Le Parc national de la Vanoise (PnV) concerne 29 communes de Savoie (pour sa partie cœur et sa zone d'adhésion). Un Conseil d'Administration, au sein duquel les élus sont largement représentés, se réunit régulièrement pour faire le point sur l'activité et les projets du Parc.

Après la crise traversée ces dernières années, un audit médiation a été mené et des chantiers stratégiques ont été mis en place sur diverses thématiques, afin de recréer du lien entre l'établissement et les territoires.

Récemment, un nouveau site Internet à destination des habitants a été lancé. Pour le découvrir, rendez-vous sur : votreparc.vanoise.com.

MISSION LOCALE JEUNES (MLJ) PAYS DE MAURIENNE :

- Représentant de Bessans : Jérémy TRACQ (Président)

La Mission Locale Jeunes Pays de Maurienne est l'association chargée d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans différents domaines : l'emploi, la formation, la santé, l'accès aux droits sociaux, la mobilité, les activités culturelles et sportives, la participation citoyenne. Plus de 2 000 jeunes sont suivis par la MLJ Pays de Maurienne.

Le rôle de la MLJ Pays de Maurienne est renforcé en cette période de crise sanitaire qui impacte fortement les jeunes.

Jean Cimaz, Président de 2017 à 2020, a cédé sa place en décembre. Jérémy Tracq, membre du Conseil d'Administration depuis 2012 et du bureau depuis 2017, a été élu pour le remplacer.

**Pour recevoir des informations régulières par voie électronique, envoyez votre e-mail à info@mairie-bessans.fr.
N'oubliez pas de communiquer à la mairie tout changement d'adresse postale ou e-mail.**

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Directeur de la publication : Jérémy Tracq / Rédaction : Commune de Bessans / Photos : Commune de Bessans, CCHMV, HMVT, Lekkarod Association, FFS, BJA, Mairie de Bessans - Place de la Mairie - 73480 BESSANS - Tél. : 04 79 05 96 05 - Fax : 04 79 05 80 64 - Mail : secretariat@mairie-bessans.fr - www.mairie-bessans.fr
Création & Impression : Imprimerie Salomon - Saint-Jean-de-Maurienne (24994-0621) / 600 exemplaires